

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance tenue le 5 août 2024, le Conseil de la Ville de Causapscal a adopté le second projet de règlement n° 284-24 sur les usages conditionnels. Ce règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées que soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi une demande, relative aux dispositions en lien avec la construction d'un garage pour des fins de remisage et d'entretien de camions liés à l'exploitation forestière dans la zone 202 Af, ci-après peut provenir des zones concernées et des zones contiguës

Une telle demande vise à ce que le règlement, contenant une ou plusieurs dispositions, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

Le plan de zonage détaillé peut être consulté à l'adresse web www.mrcmatapedia.qc.ca dans la sous-section *Causapscal* de la section *Municipalités* ainsi qu'à l'hôtel de ville de Causapscal.

Pour être valide, toute demande doit :

- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 19 août 2024 à 16h30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient.

Le second projet de règlement ainsi que les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande sont disponibles pour consultation aux heures habituelles de bureau à l'hôtel de ville situé au 1, rue Saint-Jacques Nord à Causapscal.

Donnée à Causapscal, ce 7 août 2024

Laval Robichaud, directeur général,
secrétaire-trésorier et greffier